

**Les sociétés d'autoroutes  
interpellent les pouvoirs publics pour une action d'envergure  
contre la somnolence au volant :  
première cause d'accidents mortels sur leurs réseaux et  
potentiellement à l'origine de 15% des accidents  
sur le réseau national**

Une délégation des représentants des sociétés d'autoroutes rencontre aujourd'hui Madame Michèle Merli - Déléguée Interministérielle à la sécurité routière pour lui demander de faire de la lutte contre la somnolence au volant un des axes forts de sa politique de sécurité routière.

Les représentants des sociétés d'autoroutes ont proposé plusieurs actions concrètes visant à redonner aux conducteurs la conscience des risques encourus pour eux-mêmes et les autres.

La somnolence au volant et ses conséquences sont mal prises en compte par le Code de la route et l'éducation routière et totalement absentes des analyses d'accidents de la route.

Il s'agit pourtant de la première cause d'accident sur autoroutes (un accident mortel sur trois). Des études récentes\* montrent que tous les conducteurs sont concernés, quelle que soit la durée de leur trajet et le réseau emprunté, 54% des accidents interviennent en ville et en grande majorité sur des trajets courts. Un conducteur somnolent est un danger potentiel pour lui-même et les autres (véhicules et piétons) : les spécialistes comparent la situation à celle de l'absence de pilote dans un avion !

**Les sociétés d'autoroutes demandent :**

- L'introduction dans le code de la route d'articles visant à interdire spécifiquement la conduite en état de somnolence
- Le renforcement des sanctions lorsque la conduite en état de somnolence est avérée (franchissement des lignes marquant les bandes d'urgence, heurt de véhicules porteurs de signalisations lumineuses, ...)
- L'introduction dans les programmes de formation au permis de conduire de la notion de somnolence et l'illustration de sa gravité, à l'image de ce qui est fait pour l'alcool
- L'introduction de la somnolence comme facteur d'accidentalité dans les fichiers statistiques nationaux servant pour l'analyse des accidents mortels afin de mieux identifier la réalité de ce phénomène

**Les sociétés d'autoroutes proposent :**

- Un partenariat avec les constructeurs automobilistes pour tester les dispositifs d'alerte de la somnolence (véhicule léger et poids-lourd) afin d'en améliorer les performances
- Des études approfondies sur les effets des dispositifs d'aide à la conduite (en particulier les régulateurs) sur la perte d'attention et la somnolence
- Une sensibilisation des milieux médicaux sur les conséquences de certaines pathologies et traitements (apnées du sommeil, insomnies...)

## Un enjeu de sécurité routière qui dépasse les limites de l'autoroute

**Les études récentes\* montrent** que sur une année :

- **28%** des conducteurs ont eu au moins un épisode sévère de somnolence (avec obligation de s'arrêter)
- **3%** des conducteurs déclarent conduire au moins une fois par mois en étant extrêmement somnolents
- **11%** des conducteurs ont eu un «presque accident» avec sortie de route ou franchissement de ligne non contrôlé.
- **5,8%** ont eu un accident réel

Il en ressort également que, contrairement aux idées reçues, les accidents mortels dus à la somnolence se produisent majoritairement sur des trajets en ville (54%), lors de trajets courts (85%) et que les populations les plus concernées sont les 18-30 ans et les professionnels\*\*.

**Extrapoler ces chiffres à l'ensemble de la population française des conducteurs fait apparaître que la somnolence au volant pourrait être à l'origine de 15% des accidents.**

Les sociétés d'autoroutes ont engagé, depuis plusieurs années, une sensibilisation active des automobilistes à la dangerosité de la conduite en état de somnolence notamment en les incitant à s'arrêter dès les premiers signes d'alerte.

**Elles demandent aujourd'hui aux pouvoirs publics de considérer la somnolence comme une cause majeure d'accidents concernant tous les trajets et tous les réseaux.**

\* Source : *journal of sleep research 2010 Inrest / Chu de Bordeaux / Inserm / ASFA Paris France.*

\*\* source : *analyse des accidents mortels Asfa – 2010.*

### Contact presse :

**ASFA**

Laurence Guillerm - [laurence.guillerm@autoroutes.fr](mailto:laurence.guillerm@autoroutes.fr)

Téléphone : 01 49 55 33 07 – Portable : 06 11 66 97 70